



The Law Society of
Upper Canada

Barreau
du Haut-Canada

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6

Tél. : (416) 947-3300
Sans frais : 1-800-668-7380

7 mars 2008

Objet : Domaines de prestation de services juridiques permis ou interdits aux titulaires de permis de catégorie P1

Monsieur, / Madame,

Le Barreau est en train de traiter des demandes de permis de catégorie P1. À ce stade du processus, nous écrivons pour nous assurer que toutes les candidates et tous les candidats sont au courant des domaines de prestation de services juridiques autorisés pour les parajuristes titulaires de permis ou pour les demandeurs de permis.

Sous réserve de la *Loi sur le Barreau* et du Règlement administratif n^o 4, les parajuristes peuvent offrir des services juridiques seulement aux clients dans une instance à la Cour des petites créances, dans une instance visée par la *Loi sur les infractions provinciales* à la Cour de justice de l'Ontario, dans une instance visée par le *Code criminel* au tribunal des poursuites sommaires lorsque le *Code criminel* le permet, et dans une instance auprès d'un tribunal administratif créé par le gouvernement fédéral ou provincial, comme la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou la Commission de la location immobilière. Ces services peuvent comprendre des conseils et de la préparation de documents aux fins de ces instances.

Il est important de prendre note que les titulaires de permis de catégorie P1 ne peuvent pas représenter un client devant le tribunal de la famille. Les services dans les domaines du droit de la famille, du droit commercial, des testaments et des successions ne sont pas autorisés à moins qu'ils ne soient rendus sous la surveillance directe d'un avocat ou d'une avocate. Ceci s'applique également aux demandeurs de permis de parajuriste et aux parajuristes titulaires de permis. La nature de la surveillance requise d'un avocat est décrite au Règlement administratif n^o 7.1.

Les règlements administratifs du Barreau se trouvent sur notre site Web, au www.lsuc.on.ca.

Sincères salutations.

Allison Cheron
Avocate
Services aux parajuristes